

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB
DC N° 15.004

DECISION

*Fixation d'un tarif pour la vente de
« disques de stationnement zone bleue »
(Parking de la Gare)*

= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 14.0689 en date du 17 avril 2014 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

D E C I D E

- de fixer le tarif suivant :
« Disques de stationnement Zone Bleue » à 1 €
- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7337 fonction 822 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 janvier 2015

Fait à ROYAN, le 07 janvier 2015
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO